



Offre Sociale à La Poste Libérez les cadres !



PRISONNIERS D'UNE OFFRE SOCIALE DATÉE ET DÉSÉQUILBRÉE, LES CADRES SONT SOUVENT EXCLUS DES PRESTATIONS PROPOSÉES EN RAISON D'UNE ÉLIGIBILITÉ DÉFINIE PAR LE QUOTIENT FAMILIAL (CONDITIONS DE RESSOURCES). UNE INJUSTICE D'AUTANT PLUS MARQUÉE QUE LA POSTE NE CESSE DE S'APPUYER SANS MODÉRATION SUR SES CADRES, NOTAMMENT POUR PALLIER UN ABSENTÉISME EN CROISSANCE INQUIÉTANTE.

MAIS EN 2024, AVEC L'AVÈNEMENT DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) LES CADRES POURRONT S'AFFRANCHIR DE CE CARCAN ET ORIENTER LEURS SUFFRAGES DANS LA BONNE DIRECTION POUR AMÉLIORER LEUR SITUATION.

Editorial par Victor Farinha - Président CFE-CGC Groupe La Poste.

Aujourd'hui, beaucoup de collègues cadres constatent amèrement le sort qui leur est réservé dans l'offre sociale proposée à La Poste.

Car une fois passé à la moulinette de l'éligibilité, le rêve d'évasion en famille affiché sur les catalogues des prestataires ne dure souvent que le temps de la connexion. Démunis face à un reste à charge trop lourd à porter, beaucoup renoncent et bricolent des solutions low-cost pour emmener leurs enfants en vacances, ou glanent les ventes privées plus avantageuses encore. Outre que cette réalité n'est pas très glorieuse pour l'entreprise, elle est surtout très inéquitable pour celles et ceux qui sont attendus au quotidien sur de hauts niveaux d'exigence.

D'autant qu'à La Poste, les différentiels de salaires entre cadres (pour les 3.1 notamment) et non-cadres sont minces pour beaucoup.

Ainsi, à l'heure où l'entreprise peine à recruter - notamment dans les filières commerciales - le carrosse que devrait représenter l'offre sociale se transforme en citrouille. Comment annoncer sans gêne à un futur cadre que les prestations proposées se résumeront à 10 tickets de cinéma à prix réduit - une offre sport modeste - une participation à ses frais de cantine ou une poignée de tickets restaurant ?

S'il fallait rédiger un guide pratique du social à La Poste en différenciant les personnels non-cadres des cadres et assimilés, le second chapitre ferait le cinquième du premier.

La notion d'équité impose de considérer bien plus favorablement les personnels cadres, qui, au prétexte qu'ils seraient des nantis, mettent beaucoup au pot commun sans obtenir suffisamment en retour. Au point que des dizaines de milliers de cadres ne consultent même plus les offres présentées.

Lorsqu'ils confieront massivement leur destin à la CFE-CGC dans leurs futurs CSE respectifs, les 55 000 cadres de La Poste pourront se faire représenter par leurs collègues cadres au sein de collèges dédiés et faire évoluer sensiblement leur traitement. Ils ne seront plus les seconds couteaux et les lignes pourront enfin bouger ! Cette réalité prendra effet au plus tard le 01 novembre 2024.

Cadres, encadrants, forces de ventes ...

Prenez-la pole position !



En attendant des jours meilleurs pour les cadres, la CFE-CGC contribue à faire revaloriser les barèmes existants.

OCTOBRE 2023

Fin 2024. Le CSE se substituera à l'actuel Conseil d'Orientation et de Gestion des Activités Sociales de La Poste (COGAS) qui se base sur un principe de pilotage à trois (8 sièges à La Poste, 8 sièges pour les Organisations Syndicales, 8 sièges aux associations regroupées dans 4 secteurs - La liste composée de la CFE-CGC a obtenu un siège aux dernières élections professionnelles de 2018).

Le budget du COGAS est de 163 M€ pour l'année 2022, si l'on inclut les charges de structure (coûts de la Direction Nationale des Activités Sociales). L'offre sociale du budget est répartie en différents types de prestations : 49,4% restauration - 9% parentalité/jeunesse - 14% loisirs/vacances - 6% solidarité - 0,7% vie quotidienne (Aides aux postiers) - 14,9 % subventions aux associations - 6% gestion (travaux, budgets investissements...). Créé par la loi du 26 juillet 1996, le COGAS gère uniquement les œuvres sociales de La Poste maison mère. Le droit commun s'applique aux postiers des filiales qui ont un CSE.

La moitié du budget du COGAS est consacré à l'offre de restauration collective. C'est un droit quel que soit la situation de travail. Les titres restaurant d'une valeur de 8,5 euros, 9 ou 10 euros (selon la rémunération et attribués sous conditions) sont de plus en plus consommés et représentent désormais 59 % de ce budget. L'aide de l'entreprise correspond à 50 ou 60 % de la valeur faciale du ticket alimentaire.

Les offres sociales liées aux loisirs, aux vacances, à la parentalité et à l'accompagnement de la vie quotidienne sont aussi assurées par les associations de La Poste. À signaler également : des abondements complémentaires pour les familles monoparentales, les postiers en situation de handicap et les postiers détenteurs du certificat d'aidant dont nous avons rappelé la journée ce mois-ci.

La plupart des conditions d'attribution de prestations aidées sont directement liées à l'application d'un barème en fonction du montant du quotient familial du foyer fiscal du postier avec des majorations pour les personnes handicapées, les postiers avec des enfants handicapés, les familles monoparentales.

Des offres loisirs sont accessibles sans barème - l'offre sport ou les 10 tickets de Cinéma à prix réduit - la billetterie des parcs d'attraction, de spectacles, de concerts (limité à 4*4 billets).

Numéros utiles : La ligne des activités sociales : 0800 000 505 - Le guichet des aidants familiaux : 017 816 14 27. Pour plus d'informations : Le Portail Malin : www.portail-malin.com

Avec un CSE central et des CSE d'établissements où les collègues électoraux seront différenciés, les cadres pourront mieux bénéficier du niveau réel de leur contribution au budget "Offres sociales" de l'entreprise. Et ce n'est que justice, car ils sont de plus en plus nombreux dans l'entreprise. C'est la raison pour laquelle la CFE-CGC Groupe La Poste leur consacre toute son expertise et toute son énergie.

Cadres - Encadrants - Forces de ventes...

Choisissez la seule organisation qui défend exclusivement vos intérêts.

La CFE-CGC Groupe La Poste 100% VOUS